

INFOS-

FÉDÉRATION DES AGENTS INDÉPENDANTS ET REPRÉSENTANTS

VENTE

FORMATION

AVANTAGES

INFORMATIONS

RESEaux

PROCHAIN COURS PROPOSÉ PAR LA FAIR !

LE BURN OUT

Aujourd'hui, ce mot résonne à travers tous les types de médias. Je vous propose donc d'entrer dans le vif du sujet. Mais qu'est-ce que le burn-out ?



Le burn-out est avant tout un épuisement, il touche principalement des personnes qui poursuivent des idéaux élevés. La vie personnelle, familiale ou professionnelle, peut être touchée par ce syndrome.

Les trois symptômes principaux qui définissent l'état de burn-out sont : l'épuisement émotionnel, la perte de confiance en soi et la perte d'ambition.

Après une longue recherche face à cette réalité très présente dans notre société, je vous propose une conférence sur ce sujet passionnant et touchant.

Lors de cette présentation, nous aborderons les différentes pistes qui conduisent à l'état d'épuisement. Nous verrons ensuite comment se prémunir face à ce syndrome. Pour conclure, nous discernerons les pistes et les ressources nécessaires pour voir l'avenir avec plus de sérénité.

E. Aymonier

Rendez-vous cet automne, prochaines informations dans les journaux suivants

C

ommunications officielles de la *FAIR*

AGENDA 2008 FOIRES-EXPOS

■ LAUSANNE - Palais de Beaulieu

- Comptoir suisse
du 19 au 28 septembre
- Gastronomie
du 8 au 12 novembre

■ GENEVE - Palexpo

- Salon international du Livre
du 30 avril au 4 mai
- Salon plein air passion
(Loisirs et plein air)
du 30 au 4 mai
- Utilexpo
du 26 au 28 septembre
- Salon des inventions
du 8 au 11 octobre
- Foire de Genève, florales
internationales
du 13 au 23 novembre

■ MARTIGNY

- Foire du Valais
du 3 au 12 octobre

■ SAINT-GALL

- Olma
du 9 au 19 octobre

Fermeture des bureaux

Ascension:

Jeudi 1^{er} mai et vendredi 2 mai

Pentecôte:

Lundi 12 mai

*Du 19 au 23 mai 2008, les bureaux
seront fermés l'après-midi.*

ENTREPRISE FRANÇAISE

recherche

AGENT INDEPENDANT

sérieux et motivé
pour la vente en Suisse de
manteaux en peau lainée

Tél. 00 33 6 21 36 01 78
Site web: <http://grline.free.fr>
E-mail: peauxlainees@free.fr

ADMISSIONS

Actifs

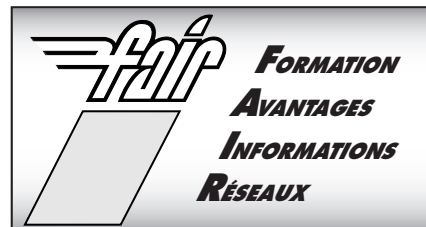
LA CHAUX-DE-FONDS

Fantini Fausto
Rue Courvoisier 5 -
2300 La Chaux-de-Fonds

GENEVE

Rötblisberger Edouard

13, av. des Morgines -
1213 Petit-Lancy



Veste de signalisation



Offre intéressante pour les automobilistes
mais également pour les promeneurs, les
joggeurs ou les personnes en scooter.
Cette veste de signalisation à un prix très
attractif est pratique elle améliore votre
sécurité et permet d'être plus visible.

**Prix spécial pour un gilet de sécurité
(taille unique, couleur jaune) CHF 5.--**

+ frais de port
Bulletin de commande à retourner à FAIR,
rue Camille-Martin 20, 1203 Genève

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NPA/Localité.....

Nombre de gilets.....

Date et signature

Editeur: Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents
Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20
– 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur
responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publici-
té:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900.–; **réclames:**
3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:**
Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève,
Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.

BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif s'est réuni le 1er avril et ce n'était pas un poisson d'avril, chez M. J.-C. Moy où il a été très bien reçu. Un grand merci à Mme I. Moy.

Comme à l'accoutumée, l'ordre du jour était très long.

M. M. Chuard a fait le point de la situation financière à la fin de ce premier trimestre 2008. En ce qui concerne les cotisations, environ 79 % est rentré, les retardataires recevront prochainement un rappel, n'oubliez pas que si votre cotisation n'est pas payée, vous ne pouvez pas bénéficier de la couverture juridique professionnelle.

La vérification des comptes a eu lieu le 15 mars au secrétariat central, en présence de M. J.-B. Billharz de la fiduciaire, M. M. Schenker, président central et M. M. Chuard, trésorier central et administrateur des Ouches. Les trois vérificateurs étaient présents, MM. J.-P. Chèvre, M. Mottaz et D. Rey, merci à ces messieurs pour leur dévouement et leur intérêt à nos

finances. Cette année, deux présidents de section ont également assisté à la vérification, ce sont MM. J.-P. Staehlin, président de la Fribourgeoise et G. Alcaraz, président de la section de Genève, leur intérêt pour le fonctionnement de notre association est une satisfaction pour le Bureau exécutif.

Le Bureau exécutif a préparé, en collaboration avec M. E. Aymonier, l'assemblée des présidents. Il s'agit de présenter les résultats du groupe de travail et quel est le renouveau envisagé pour notre association. Il a aussi été question des actions que la FAIR aimerait entreprendre pour davantage se faire connaître. Le Bureau exécutif doit aussi étudier qu'elles sont les conséquences de ces changements sur les statuts, et comment les adapter.

Chaque membre du Bureau exécutif présentera un rapport sur son activité durant l'année 2007.

M. M. Conus a participé à une séance de la commission des examens. Le

nouveau cursus n'est toujours pas mis définitivement au point. Par contre, si des membres désirent faire le diplôme, il est toujours possible, ils doivent prendre rapidement contact avec le secrétariat.

Pour le site Internet, M. J.-C. Moy poursuit la mise à jour et l'améliore régulièrement. Il est très utile de le consulter pour obtenir régulièrement les informations concernant les manifestations et tous les renseignements concernant la FAIR.

La préparation de l'Assemblée des délégués, qui fêtera les 125 ans de la FAIR, se poursuit. Le Bureau exécutif est très attentif à tous les détails et désire que chacun puisse participer avec plaisir à cette fête. Un communiqué de presse a été rédigé à l'intention des journalistes.

Pour le journal INFOS-Vente, le Bureau exécutif veut le rendre de plus en plus intéressant pour les membres, en publiant des articles en rapport avec la profession et intéressants pour le vie quotidienne.

L'inauguration de la place de jeux a nécessité de l'organisation et la recherche de sponsors pour les jeux des enfants. Nous les en remercions.

Le Bureau exécutif et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à M. Michel Conus né le 21 mai et lui adressent leurs vœux de bon rétablissement.

RUBRIQUE INFORMATIQUE

L'art de la ponctuation

L'usage des e-mails et des SMS a quelque peu malmené les règles typographiques. Lesquelles, pourtant, font tout le sel de notre belle langue française. La ponctuation n'échappe pas à ce regrettable phénomène. Qui sait encore placer judicieusement les points-virgules, articuler des tirets, ou encore jouer des parenthèses ?

Le site www.la-ponctuation.com vient à point nommé pour nous remettre à niveau et répondre à nos interrogations.

Suspension... ou exclamation ?

(... ; . - ! : ? ,)

ASSEMBLÉE des DÉLÉGUÉS

125^e anniversaire de notre association



**Samedi 14 juin 2008
à Pringy (Gruyère)**



Tous les membres FAIR sont cordialement invités à participer à cette journée de commémoration.

9h.00 Rendez-vous à la Fromagerie de Pringy pour le café et les croissants

9h.30 Assemblée des délégués, pour les accompagnants ou les membres qui le souhaitent, visite de la fromagerie ou du village de Gruyère et son château

11h.30 Apéritif dans la cour du château de Gruyère ou, en cas de pluie, à la fromagerie de Pringy

13h.00 Repas du 125^e anniversaire

Pour fêter dignement cet anniversaire, le Bureau exécutif a décidé d'offrir gracieusement les cafés, croissants, l'apéritif et le repas à tous les membres FAIR.

Le prix du repas pour les accompagnants est de **fr 55.- par personne**.

↴ **BULLETIN D'INSCRIPTION à renvoyer d'ici le 30 mai au secrétariat central à Genève.**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Je participe à l'Assemblée en tant que délégué

Je participe à l'Assemblée en tant que membre FAIR

Nombre de personnes y compris le soussigné :

Date : Signature :

Le challenge Karting indoor à F.A.I.R Payerneland

Dimanche 18 mai 2008



2 Catégories:
Course ou Promenade

Ouvert à tous
et aux amis

Karting
Payerne
www.payerneland.ch
Karting - Mini-moto - Mini-quad
Mini-golf - Attractions enfants
Salle de jeux - Snack Bar
Ouvert à l'année - 026 660 04 60

Programme:

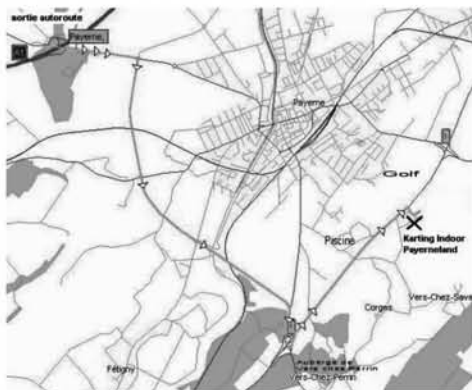
- Lieu: Payerne
- Rendez-vous: 9h00
- Café croissant offert, (directives et règles)
- Essais libres: 10min (9h30)
- Qualifications chronométrées 10min
- Course: 15min
- Casques et protections sur place
- Possibilités pour les enfants de faire uniquement des séries de 10 min.

Délais d'inscriptions

15 mai 2008

Infos:

079 310 06 60



Attractions pour les enfants
www.payerneland.ch

Menu

Baby spares ribs, tomate provençale,
pommes de terre country.
(prenez vos boissons et desserts)

Bulletin d'inscription à envoyer à:

Jean-Marc Hediger (Vaudoise) CP 97, 1422 Grandson 1
Ou fax: 024 425 18 11 ou mail: info@ecoline-diffusion.ch

Karting 2008

Nom Prénom

Adresse

Nombre adultes Nombre enfants

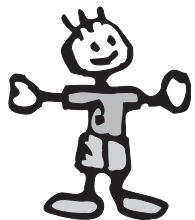
Expérience oui / non Age enfants

Prix Frs. 55.00 par personne

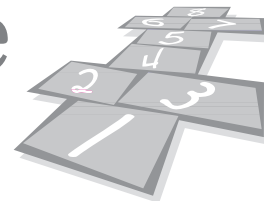
Repas dès 13h00

Prix Frs. 20.00 et enfants Frs. 1.00 par année jusqu'à 12 ans

Nombre adultes Nombre enfants



Inauguration de la place de jeux



Le samedi 5 avril 2008, une nombreuse assistance s'est retrouvée aux Ouches pour inaugurer la place de jeux de l'immeuble Camille Martin 16, 18 et 20.

Même le soleil était de la partie et a grandement contribué au succès de cette journée.

Les locataires et quelques membres FAIR se sont régalez des grillades du chef, M. Guillod, secondé par son fils, que nous remercions chaleureusement.

Après avoir bien mangé, ce fut le temps des jeux. Les enfants, petits et grands, ont fait de superbes dessins et surtout ont participé avec enthousiasme au loto.

De magnifiques prix ont récompensé les gagnants.

Un grand merci à nos sponsors, M. U. Lerf de Maky and Rataplan et M. M. Conus de la maison Ingold.

Chacun se réjouit de se retrouver à nouveau pour une prochaine fête !





ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS

L'assemblée des présidents s'est réunie le 12 avril à la salle des Ouches à Genève.

Le président central salue les présidents de section, ses collègues du Bureau exécutif, M. E. Aymonier qui a dirigé le groupe de travail dont M. G. Alcaraz était présent et les 4 autres qui sont excusés.

Il adresse les salutations de M. Michel Conus qui est absent pour cause d'accident et lui adresse ses vœux de rétablissement, au nom de l'assemblée.

Le président central, M. Marc Schenker, passe rapidement les premiers points de l'ordre du jour. Puis, passe la parole à M. M. Chuard pour la présentation des comptes 2007, son rapport est toujours très attendu lorsque l'on connaît l'importance de la situation financière sur le fonctionnement de notre association.

Avant de débiter ses explications, M. M. Chuard a apprécié la présence de deux présidents de section qui ont assisté à la vérification des comptes pour mieux com-

Il commence par les comptes des Ouches. Les résultats sont un peu différents de ce qui avait été budgété. Il a fallu procéder à des travaux d'entretien devenus nécessaires avec les années.

Un autre poste important est celui des impôts, des impôts supplémentaires ont été votés par l'Etat de Genève et cela représente une importante augmentation.

L'année 2007 a été l'année de la sécurité pour les locataires. Après de nombreux problèmes de vols et de vandalismes dans les caves et les garages, l'administrateur des Ouches a décidé de fermer tous les accès à l'immeuble, garages, caves et portes d'entrées des 3 immeubles.

Tous ses travaux ont été supervisés par une présence importante de l'administrateur des Ouches. Cette

bonne gestion de nos finances a permis de payer correctement toutes les entreprises, les salaires et les intérêts hypothécaires. L'hypothèque est régulièrement amortie de fr 30.000.- par trimestre.

La location régulière de la salle de conférence a permis une baisse sensible de la location

de nos bureaux. En effet, les bureaux du secrétariat central et la salle de conférence paient un loyer à l'immeuble des Ouches.



M. M. Chuard donne des détails sur le compte du journal INFOS-Vente, le changement d'imprimerie a fait diminuer le coût et a amélioré la présentation avec la possibilité de mettre du bleu sur 4 pages. Il est bien entendu que plus de publicité nous aiderait à diminuer encore son coût.

M. M. Schenker précise que les nombreux déplacements à Genève de M. M. Chuard entraînent des coûts complémentaires, mais cela évite de gros frais supplémentaires sur les travaux.

Le rapport de la fiduciaire, en l'absence de M. J.-B. Billharz, est lu par M. J.-C. Moy, M. D. Rey, présente le rapport des vérificateurs et les présidents acceptent ces comptes à l'unanimité.

Le président central lit l'avant-propos du rapport annuel, il veut faire passer un message à tous les membres (il sera publié dans un prochain journal). Il rappelle l'importance du rapport annuel qui relate toutes les activités de l'association de l'année écoulée. Il est bien entendu à disposition des membres qui le désirent.

Après l'acceptation du rapport annuel, le président central présente le programme et l'ordre du jour de l'Assemblée des Délégués qui



prendre le fonctionnement de notre association. Cette expérience est à refaire, avis aux présidents de section intéressés.

fêtera les 125 ans de notre association.

Autre point important de cette séance, le renouvellement de la FAIR.

Le président central présente la situation actuelle, les nombreux changements qui interviennent et obligent l'association à évoluer avec le temps. Tout d'abord au secrétariat central, il y aura des changements, puis dans le fonctionnement de l'association, il faut s'adapter à la situation actuelle.

Le groupe de travail et le Bureau exécutif ont étudié différents projets. Le but est de donner à la FAIR une base solide pour l'avenir et éviter des décisions irréflechies.

Le Bureau exécutif propose d'élargir à 7 le nombre de ses membres en associant 3 membres supplémentaires qui seront les coordinateurs entre les sections de leur région et le Bureau exécutif. Il faut absolument que la FAIR se fasse connaître en participant à des manifestations, en organisant au



niveau central ou régional des cours de formation professionnel ou des campagnes de recrutement.

Pour mettre en place ces nouveaux projets, le Bureau exécutif a besoin de soutien et de personnes responsables. Le président central demande à la présidente et aux présidents, qui est d'accord d'accepter une fonction. Il précise :

Responsabilité : accepter c'est s'engager

Respect : celui qui se lance, s'investit par respect pour les autres membres

Rigueur : ne pas dire, mais faire. Peu mais bien.

La proposition du président convient aux présidents et plusieurs d'entre eux sont prêts à s'engager et à le soutenir.

Plusieurs détails devront encore être discutés et mis au point.

En l'absence de M. M. Conus, le président central parle de la formation et de la commission des examens. La nouvelle formation a été mise sur pied, mais il est encore possible de faire un diplôme,

ancienne formule, il suffit d'avoir le nombre de candidats nécessaires à l'ouverture d'une classe (10 candidats minimum). La



nouvelle formation débutera par un examen d'entrée, puis un brevet.

M. E. Aymonier prépare un cours sur le burn-out pour cet automne. Tous les membres sont invités à y participer. Le journal vous tiendra informé de la date et du lieu.

M. J.-C. Moy, qui a repris la gestion du site Internet depuis le départ de Mme Ferrando, informe les présidents sur le nouveau fichier d'adresses.

M. M. Chuard fait un rapport sur la séance des rédacteurs d'INFOS-Vente qui a eu lieu le 22 février 2008. Le journal est apprécié sous sa nouvelle présentation et les articles sont intéressants. Il est clair que si un membre a une idée pour un article, il est le bienvenu. C'est aussi un excellent moyen de communiquer entre les membres.

Le président central rappelle les diverses manifestations prévues en 2008 et clôt cette importante assemblée à 12h.50.

**Visitez notre
site Internet !**



site: www.f-a-i-r.ch

e-mail: info@f-a-i-r.ch

INFOS-SECTIONS

Date d'expédition pour les textes d'Infos-Vente de mai 2008 : le 5 mai 2008

V A L A I S

Président:

Gaston Vouilloz – Case postale 218 – 1820 Montreux
Natel 079 622 02 36
E-mail: gaston.v@bluewin.ch

Correspondant au journal: le comité

Local et stamm:

Monthey: Rest. du Pont du Rhône –
Martigny: Rest. de la Bourse, Motel et Café-Restaurant des Sports

AGENDA 2008

- | | |
|------------------------------|----------------------------|
| ● Jeudi 15 mai | Sortie des anciens |
| ● Dimanche 8 juin | Sortie familles à Evionnaz |
| ● Vendredi 17 octobre | Assemblée générale |
| ● Samedi 13 décembre | Fête de Noël |

Vœux de rétablissement

Nous adressons nos meilleurs vœux de bon et complet rétablissement à M. Louis Gingins, chroniqueur de la section.

Nous souhaitons le retrouver prochainement en pleine forme.

Le Valais retrouvé...

On a récupéré notre président, rentré sain et sauf du Canada : les grizzlis n'ont pas daigné s'attaquer à sa succulente chair, sachant combien la FAIR-VAL en avait besoin.

Et son premier souci fut d'organiser une séance de comité, occasion rêvée pour introniser le nouveau secrétaire Alexandre Guex, d'Evionnaz, membre de la FAIR depuis 2006, du solide, exactement ce qu'il nous faut.

Un programme d'activités 2008 a été adopté. Et tout d'abord :

Jeudi 15 mai 2008 : première sortie des anciens. Rendez-vous à 14h.00 vers le kiosque de la **Gare de Saint-Maurice**. Visite guidée des **trésors de l'Abbaye** à 15h.00 suivie d'une verrée dans un estaminet des environs. Inscriptions au moyen du coupon ci-joint que ces dames de la rue Camille Martin ont la gentillesse de joindre au journal, à l'adresse de Gaston Vouilloz, Case postale 218, 1820 Montreux.

Venez nombreux et il n'y a pas de limite d'âge pour y participer.

En juin, il est prévu une sortie en famille ainsi que l'Assemblée des délégués à Pringy/Gruyère.

Et le 17 octobre, assemblée générale à Martigny.

... et Maurice, pour une fois ne vous racontera pas la dernière, mais sa dernière aventure. Laissons-lui la parole :

Le matin du 25 mars, je me rendais à la poste de Conthey. Je sors de ma voiture et me dirige vers le "Postcard". Un

4x4 recule et me fonce dessus. J'ai bien cru que c'était la ... dernière. Un heureux réflexe du bras gauche me protège la tête. Je fus tout de même projeté à 2 m. du véhicule. Une jeune fille sort de l'habitat et se précipite vers moi. Elle est effrayée. Elle me pose des questions sur mon état. Je la rassure et lui demande de me relever. Avec l'aide d'un témoin, je me remets sur pieds, le témoin lui fait une remarque sur la vitesse de sa marche arrière. Très franchement la conductrice nous dit : " J'ai reculé sans regarder". J'ai apprécié cette franchise. A la pharmacie, qui est à côté de la poste, on désinfecte mes égratignures. On fait aller mes membres. A première vue rien de cassé. Une grande chance. La fille me décline son identité. Elle s'appelle Justine. Elle a 20 ans. Je lui dis vous avez l'âge de ma petite fille. Je ne vais pas jouer le grand-père donneur de conseils, mais je vous demande seulement : si vous voulez, une prochaine fois, me faire du "rentre-dedans" choisissez une méthode plus douce. Elle a été rassurée sur mon coup à la tête. Cette jeune fille a pris de mes nouvelles, aujourd'hui je soigne mes bleus et celui de Justine n'est pas au service des autos !

M. Varone

Une "success story" à la valaisanne



M. José Marti

Une magnifique occasion de se présenter ce mois de parler d'un membre de la section, José Marti., "Fairiste" depuis 20 ans. Electricien diplômé, employé chez Louis Baud SA. José Marti a fait preuve à l'époque d'un flair commercial exceptionnel qui l'a conduit à se spécialiser dans les systèmes de chauffage électrique et, par la suite, des pompes à chaleur. Mais le plus simple est de laisser la parole - enfin, façon de dire ! - à son site Internet. Et si vous voulez en savoir davantage, le site frimajo@econophone.ch vous donnera tous les détails sur le programme de la société.

37 ans déjà !

M. Marti, commercialise les produits de la fabrique Mantel à Elgg/ZH depuis 1971 lorsqu'il était au service d'une entreprise d'électricité de la place de Sion.

En 1972 la société Mantel Fribourg SA fût fondée avec son siège social à Fribourg. Cette entreprise était spécialisée dans l'étude et la vente de chauffage électrique par l'intermédiaire d'électriciens.

Au printemps 1977, la société a étendu son marché sur le Valais par la création d'un bureau régional au service de la

clientèle valaisanne dont M. Marti s'occupait en tant que conseiller technique.

Avec l'évolution des coûts de l'énergie et les restrictions des distributeurs d'électricité, la société se développa avec la technique de la pompe à chaleur. Elle se spécialisa dans la technique des forages.

Extension des ventes dans le domaine des chaudières à mazout et à gaz.

Le nom de l'entreprise se transforma en Frimatherm SA Belfaux/FR.

Jusque là M Marti travaillait comme conseiller technique/représentant de la société avec l'aide administrative et bénévole de son épouse. Puis un monteur de service vient l'épauler dans ses tâches de plus en plus nombreuses.

En été 1990 la succursale valaisanne de Frimatherm SA voit le jour par la construction de locaux spacieux à Conthey. M. Marti devient alors le directeur de la succursale et s'entoure d'une équipe compétente.

A partir du 1^{er} septembre 1992, M. Marti et un partenaire reprennent la succursale du Valais pour en faire une société valaisanne indépendante sous la raison sociale de **FRIMATHERM THERMOTECHNIQUE SA**

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un grossiste VALAISAN pour toutes fournitures de chauffage au service des :

- bureaux d'architectes
- installateurs
- promoteurs
- particuliers

pour la calorimétrie de vos projets, des devis, des conseils

Nos produits sont commercialisés par Les entreprises d'installateurs en :

- ÉLECTRICITÉ
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

Comment travaille

FRIMATHERM **THERMOTECHNIQUE SA**

Pour vos projets de construction, de transformation ou d'assainissement, appelez nos services spécialisés et sur la base de plans ou d'une visite, nous vous établirons gratuitement et sans engagement un devis de fournitures que vous transmettez ensuite à l'installateur de votre choix.

Nos services :

- Calculation du besoin énergétique de votre projet
- Établissement de toutes demandes de raccordement pour le chauffage électrique effectuées sur la base de calcul des projets selon les normes SIA II ou de celles des distributeurs d'électricité
- Établissement de l'offre
- Préparation des schémas techniques
- Collaboration technique avec votre installateur
- Contrôle de l'installation
- Mise en service & instructions
- Service garantie

- Service après-vente : dépannage & réparation
- Abonnement de contrat de maintenance "toutes marques"
- Bureau-expo ouvert à tous pour des renseignements techniques ou pour le choix des produits

José Marti, Route des Rottes 60, 1964 Monthey.
Téléphone 027 346 65 66 - Fax 027 346 65 68.

C'est à la tête d'une entreprise prospère que José Marti vient de fêter ses 65 ans. Secondé par son épouse et sa fille et 2 employés, il veille sur tout. Ses deux fils ne sont pas dans la société. Ils ont tous deux des activités de représentants (Avis à nos sergents recruteurs !...)

65 ans, José Marti pourrait envisager de lâcher les rênes. Je peux imaginer que si un intéressé se présentait, José Marti serait prêt à discuter de différentes solutions sous forme de collaboration, d'association ou autres. Avis aux amateurs sérieux.

Elef de Grim

Et un joyeux anniversaire à....

- Jean Lengen**, né le 2 mai
- Paolo Alberti**, né le 4 mai
- Fernand Jacquier**, né le 17 mai
- Guy-Albert Marclay**, né le 20 mai




TOURING
CFI HOTEL & RESTAURANTS

Furkastrasse 16, CH-3904 Naters
+41 (0)27 922 99 99 phone
+41 (0)27 924 99 98 fax
welcome@cfi-hotels.ch mail
www.cfi-hotels.ch internet

- Salle pour banquets et séminaires
- 35 chambres avec douche/bain, TV, radio
téléphone ligne directe, **internet wireless**
- Parking extérieur gratuit
- Cuisine et ambiance exceptionnelles
- **Prix représentants : CHF 85.- 100% Wir**

BIENNE

Président : Raymond Burkhalter
Case postale 1722 - 2501 Bienne
Tél. 032 341 56 01 - Natel 079 631 34 63 - Fax 032 341 80 48

Secrétaire et correspondant au journal : Marcel Chuard

Local et stamm :
Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port
Tél. 032 331 56 55 – Tous les vendredis, dès 17h30

AGENDA 2008

● Samedi 17 mai	Course surprise de la section
● Vendredi 6 juin	Souper filets de perches
● Samedi 25 octobre	Assemblée générale
● Vendredi 7 novembre	Soirée fondue

Et un joyeux anniversaire à....

- Arthur Wey**, né le 4 mai
- Fritz Trummer**, né le 30 mai
- Georges Mauron**, né le 31 mai



LA FRIBOURGEOISE

Président: Jean-Pierre Staehlin
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

Correspondant au journal: Le comité

Adresse postale: FAIR, Section La Fribourgeoise
Case postale 563 – 1701 Fribourg

Local: Auberge de l'Union – 1776 Montagny-la-Ville

AGENDA 2008

- 30 août Pique-nique des familles (sentier gourmand à Sorens)
- 25 octobre Assemblée générale à Rosé

Soirée d'information et recrutement

Date : 4 juin 2008 à 20 h. 00

Lieu : Auberge d'Avry-Rosé, 1754 Rosé (en face de la gare)

Le thème : **Comment défendre et valoriser sa profession ?** ... par une adhésion à la FAIR ... c'est si simple. Nous invitons tous nos membres à prospecter et à encourager nos collègues à s'affilier à notre organisation. *L'union fait la force !*

Nous vous prions de penser à des collaborateurs ou collaboratrices engagé(e)s et dévoué(e)s dans leurs professions et de leur offrir la possibilité d'adhérer à notre Fédération professionnelle FAIR.

Afin de faciliter vos démarches de recrutement et de concrétiser cette campagne, vous trouverez en annexe de la documentation et des bulletins de candidature à disposition.

Délai de réponse **16 mai 2008** par fax ou par e-mail à notre Président

Jean-Pierre Staehlin :

Fax n° 026 466 70 40
e-mail : jpstaehlin@bluewin.ch

ou à Béat Zbinden :

Fax n° 026 684 31 28
e-mail : beat.zbinden@bzb-zbinden.ch
Engageons-nous ! Merci d'avance

Infos-seniors

Notre stamm du vendredi 7 mars, au Lavapesson de Granges-Paccots, a été fréquenté par 9 amis.

Après différentes mises au point pour nos futures sorties, on a aussi parlé de la fête du 125ème anniversaire de la FAIR et de l'Assemblée des délégués qui aura lieu à Pringy.

Les inconditionnelles du jass ont fait leur partie.

Tandis que nous, les 5 restants, avons raconté nos souvenirs des visites aux clients et des soirées à l'hôtel avec des amis de notre association.

Je pense ici aux semaines où je travaillais au Tessin.

Nous nous retrouvions plus ou moins les mêmes au grotto, Albergo, ristorante al Maglio à Canobio, tenu par M. Dante Tarchini, qui louait ses sept chambres aux représentants. Il y avait là Georges Burdet, Toni Marti de la section de Lausanne, Michel Conus, Lucien Maradan, Erwin Fontana, Jean-Louis Boschung, Christian Missègue et moi-même de la section de Fribourg, André Maye de Vevey-Montreux, tous faisaient partie de la LSRC.

Plus de temps en temps des représentants zurichois qui se mélangeaient aux romands pour le repas du soir, tous ensemble à la grande table, où chacun racontait sa journée plus ou moins bonne selon les affaires contractées.

Ce sont ces rencontres qui nous ont rassemblés et nous rassemblent encore aujourd'hui.

A l'époque on ne connaissait pas encore l'ordinateur, le natel, donc pas de e-mail ou de SMS. Nous étions là pour vendre la production de notre maison. Comme disait mon patron, votre place est chez le client et pas au bureau. Qu'est-ce que les temps ont changé...

Prochain stamm : vendredi 9 mai à l'Auberge de Rosé à Avry dès 14h.00.

A bientôt

Votre retraité
Jean-Claude Rohner

Et un joyeux anniversaire à....

Alain Morel, né le 1^{er} mai
Pierre-Alain Zbinden, né le 12 mai
Paul Haas, né le 16 mai
Jean-Claude Lambert, né le 18 mai
Francine Quartenoud, née le 18 mai
Reto Gasser, né le 24 mai
Maurice Charmillot né le 26 mai
Séraphin Renevey, né le 27 mai
Robert Wohlfender, né le 27 mai



GENÈVE

Président: Gabriel Alcaraz
Chemin de Bonmont 8A – 1260 Nyon
Tél. 022 361 70 52 – Fax 022 362 20 33
Natel 079 785 49 91 – E-mail: gabriel.alcaraz@tele2.ch

Et un joyeux anniversaire à....

Lucien Favre, né le 5 mai
Denis Georges Antoine Baldi, né le 10 mai
Marcel Weilenmann, née le 19 mai
Jacques Weber, née le 22 mai
Claude Flueckiger, née le 24 mai
Patrick Tschui, née le 27 mai
Pierre Vallotton, née le 28 mai



Café - Restaurant "La Tentation"

Famille Boquete - chez «José»

Spécialités espagnoles - Plat du jour
Vendredi paëlla au plat du jour

Avenue d'Aire 91
1203 Genève
Tél. 022 / 344 28 29

Fermé le samedi soir
et le dimanche



Conseils aux conducteurs chevronnés... et à ceux qui le sont moins ! Sur autoroute...

SORTIE

Ne plus dépasser avant de quitter l'autoroute

Observez le panneau indicateur placé 1000 m. avant la sortie et rangez-vous sur la voie correspondante environ 500 mètres avant la sortie d'autoroute. Au moyen du clignoteur, signalez votre intention de quitter l'autoroute environ 200 mètres avant la sortie.

Avant de quitter la voie, vous ne devez en principe pas ralentir. Ne réduisez si possible votre vitesse que lorsque vous vous trouvez sur la voie de décélération, de manière à ce qu'elle soit adaptée aux circonstances quand vous arrivez à la hauteur du panneau indicateur de sortie.



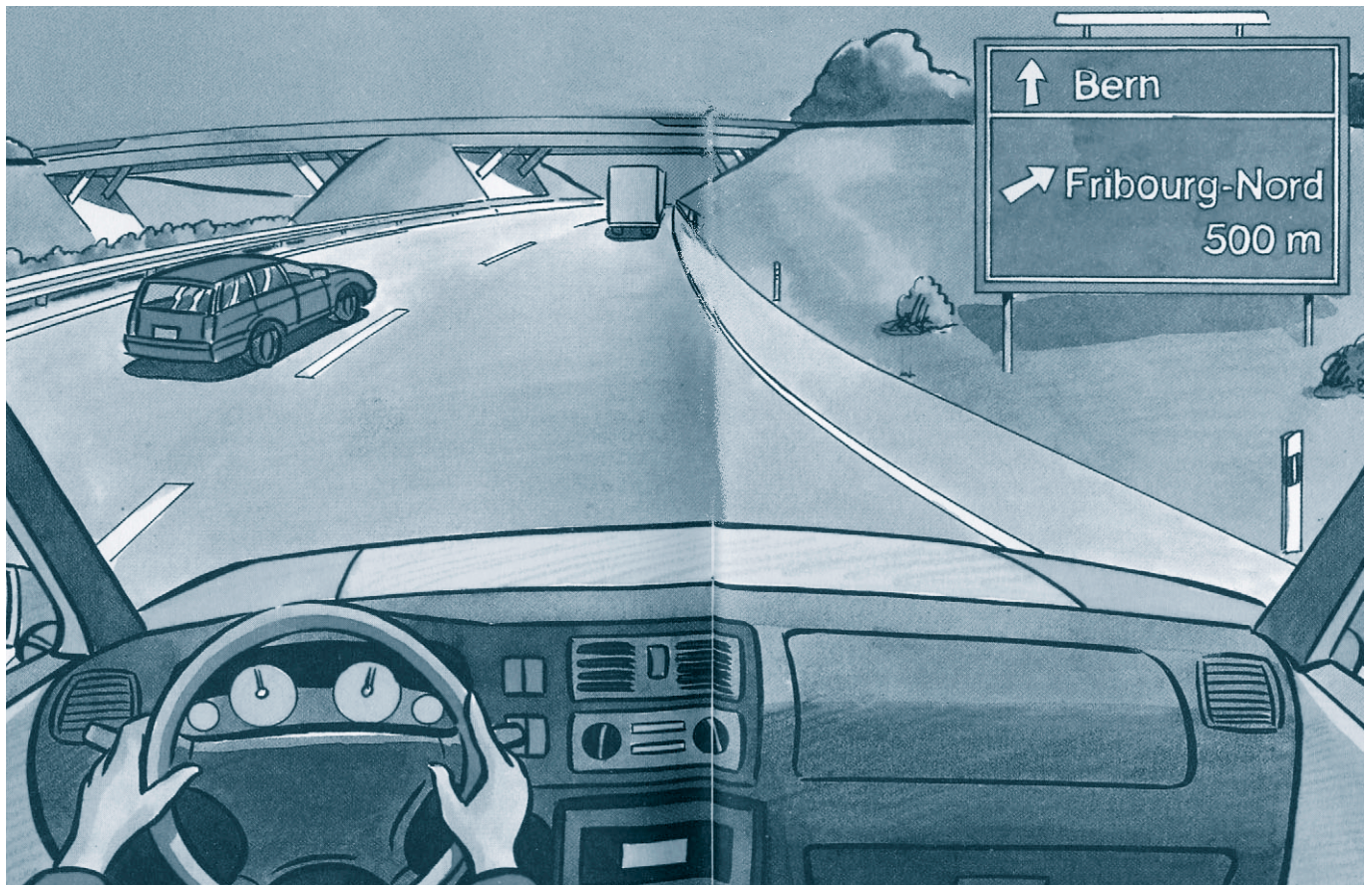
Attention : sur les voies de sortie, les pertes de maîtrise sont une importante cause d'accident.

Les panneaux indicateurs de direction avancés qui se trouvent 500 m. avant une sortie annoncent déjà la sortie suivante. Voilà qui vous permet en général de vous préparer à quitter l'autoroute quelques kilomètres avant la sortie que vous emprunterez.

Attention : après la sortie de l'autoroute, les limitations de vitesse généralisées à l'extérieur et à l'intérieur des localités s'appliquent à nouveau. Observez la signalisation. La vitesse est souvent sous-estimée après la sortie, car les conducteurs se sont accoutumés à la vitesse élevée de la conduite sur l'autoroute.



Brochure du TCS



LA CHAUX-DE-FONDS

Président: Président Jean-Claude Nicolet
41, rue des Envers – 2400 Le Locle
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84
E-mail: nicobus@hispeed.ch

Correspondant au journal:

Yves Uldry – Tél. privé 032 841 63 90

Local et stamm: Restaurant du Grand-Pont
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

AGENDA 2008

- **Comité** Restaurant du Grand-Pont, la Chaux-de-Fonds, réunion le dernier jeudi du mois à 14h.
- **16 octobre** Assemblée générale à 20h00 au restaurant du Grand-Pont

LA VAUDOISE

Présidente: Sylviane Hofmann
Ch. du Châno 2 – 1802 Corseaux
Natel 079 468 60 90 – Tél. + Fax 021 922 78 81
E-mail: lavaudoise@hotmail.com

Correspondant au journal: Le comité

AGENDA 2008

- **Dimanche 18 mai** Challenge FAIR de karting à Payerne
- **Lundi 27 octobre** Assemblée générale

Infos Seniors

Chers amis,

Dès le mois de mai, nos rencontres mensuelles auront lieu au :

Restaurant de l'Aéroport La Blécherette Lausanne

Parking libre devant l'établissement et terminus du bus n° 1 à proximité.

Chaque dernier vendredi du mois,

dès 14h30 (afin d'éviter le gros trafic à la sortie).

C'est ce même jour de la semaine qui est prévu en cas de course ou manifestation à l'extérieur.

Pour que vous puissiez réserver assez tôt, nous vous donnons connaissance ci-après des rencontres et ballades prévues jusqu'à l'automne :

Vendredi 30 mai : à 14h30 : stamm

Vendredi 20 juin : Rendez-vous au stamm à 10h00

– 10h30 : départ en voiture pour Rathvel s/ Châtel-St-Denis au restaurant : Cabane du Petit Oiseau - Apéro et lunch avec les collègues seniors de la section de Fribourg.

> *Responsable de course :* Samuel Duvanel Tél. 079 432 78 25

Vendredi 25 juillet: Rendez-vous au stamm à 9h30 avec le café

– 10 heures : départ pour Vallorbe.

– 11 heures : visite des Grottes de l'Orbe (durée 50 min.)

– 12 heures : repas de midi dans une auberge de montagne.

– Après-midi : tour du Lac de Joux et retour par le Mollendruz.

> *Responsable de course :* Edouard Lauraux, Vallorbe - Tél. 021 843 32 73

Vendredi 29 août :

– stamm au Restaurant de l'Aéroport, Lausanne dès 14h30

Vendredi 26 septembre :

– 9h30 : Rendez-vous au stamm - café

– 10h00 : Départ groupé pour course en montagne - pique-nique

Destination : Barrage d'Emosson sur Finhaut (Martigny)

Petit marche de 45 min. env. pour rejoindre le barrage.

Equipement : bons souliers - pull - veste imperméable.

Repas sur l'herbe, sorti des sacs !

Responsable de course: Sylvestre Blardone Tél. 079 449 21 08.

Pour les courses indiquées ci-dessus, les seniors sans voiture seront volontiers pris en charge.

Prière de prendre contact avec le responsable de course indiqué.

Les accompagnants : épouses, compagnes ou amis sont les bienvenus.

Nous vous prions de vous inscrire auprès des responsables respectifs pour prévoir l'organisation.

Ces manifestations champêtres sont proposées dans le but de vous faire profiter des beaux jours à l'extérieur et en bonne compagnie, même si le soleil ne peut être garanti !

Nous invitons cordialement les retraités, qui ne connaissent pas encore notre groupe, à profiter de l'occasion de ces ballades à y participer. Nous serons heureux de retrouver ces collègues.

Donc, venez nombreux et notez dès maintenant dans votre agenda les dates retenues !

Amicalement vôtre

Sam

Et un joyeux anniversaire à....

Pierre-Alain Schaub, né le 2 mai

Georges Siegfried, né le 3 mai

Serge Agier, né le 14 mai

Jean-Daniel Chapuis, né le 21 mai

Edouard Lauraux, né le 29 mai



Motel des Bains

Av. des Bains 21 • 1400 Yverdon-les-Bains • Tél. 024 426 92 81

Fax 024 426 14 94 • E-mail: motbains@worldcom.ch

Venez découvrir notre cadre agréable où il vous attend un accueil chaleureux

Hotel***SSH de 90 lits, 46 chambres

Café-restaurant et bar

Salle de conférences 20 a 100 places

Grand



NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean- Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste, pendant une année, sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

Et un joyeux anniversaire à....

Fulbert Suter, né le 12 mai

Anselme Clerc, né le 24 mai





Conseil juridique

Heures supplémentaires

Principes

148. L'horaire de travail constitue un élément essentiel du contrat. Il doit faire l'objet d'un accord entre les parties, à moins qu'il ne résulte d'une convention collective ou d'un contrat-type applicable aux rapports de travail en cause. A défaut d'accord, de convention collective ou de contrat-type, on tiendra compte généralement du temps de travail moyen accompli sur une période relativement longue, par exemple durant les douze derniers mois. Si les rapports de travail n'ont pas duré douze mois, on se basera sur la moyenne des mois de travail accomplis au service de l'employeur.

149. Les heures de travail supplémentaires représentent le temps de travail qui dépasse celui normalement convenu par contrat ou convention collective; elles sont exprimées par la différence positive entre l'un et l'autre. Si le nombre d'heures ainsi effectuées dépasse la durée hebdomadaire légale définie à l'art. 9 al. 1 LTr (45 ou 50 heures), il ne s'agit plus d'heures de travail supplémentaires au sens de l'art. 321c CO, mais de travail supplémentaire au sens de l'art. 12 LTr.

150. En vertu de l'art. 321c al. 1 CO, le travailleur a l'obligation d'effectuer des heures de travail supplémentaires lorsque des circonstances momentanées, résultant d'un surcroît de travail inhabituel, l'exigent. Ainsi le travailleur ne peut être tenu d'effectuer des

heures de travail supplémentaires lorsque celles-ci sont rendues nécessaires par la mauvaise organisation de l'entreprise¹⁷⁸. Mais il peut être tenu d'en effectuer pour remplacer un collègue momentanément absent, prévenir un dommage ou encore procéder à la clôture d'un exercice comptable ou à un inventaire.

151. Il faut par ailleurs que le travailleur puisse s'en charger, sans que cela porte atteinte à sa santé ou à ses forces. C'est pourquoi l'art. 60 OLT1 pose le principe de l'interdiction absolue des heures supplémentaires pour les femmes enceintes et les mères qui allaitent, même avec l'accord de la travailleuse¹⁷⁹.

152. Enfin, en exigeant l'accomplissement d'heures supplémentaires, l'employeur ne doit pas enfreindre les règles de la bonne foi¹⁸⁰.

2. Heures supplémentaires ordonnées par l'employeur

153. Les heures de travail supplémentaires sont généralement ordonnées par l'employeur. Dans ce cas, elles devront l'être en temps utile. Ainsi, si l'employeur informe le travailleur en fin de journée seulement qu'il devra rester le soir même, il doit accepter que ce dernier lui réponde qu'il n'est pas en mesure de la faire, compte tenu notamment de sa situation personnelle¹⁸¹.

3. Heures supplémentaires effectuées spontanément par le travailleur

154. Le travailleur peut et doit effectuer spontanément des heures supplémentaires si les circonstances l'exigent. Toutefois, ces heures supplémentaires ne seront payées que si leur accomplissement était objectivement justifié par la préservation des intérêts de l'employeur.

155. Le travailleur doit annoncer en temps utile les heures supplémentaires objectivement nécessaires qui ont été effectuées, mais dont l'employeur ignore l'existence. En effet, l'employeur a, de toute évidence, intérêt à être informé de la nécessité des heures supplémentaires, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires à l'organisation du travail. Si l'employeur n'a pas connaissance du surcroît de travail nécessaire et que selon les circonstances, il n'est pas censé en avoir connaissance, l'acceptation sans réserve du salaire habituel par le travailleur vaut en substance renonciation à l'indemnisation d'éventuelles heures supplémentaires¹⁸². En revanche, l'employeur n'a pas un intérêt à être avisé immédiatement lorsque, sur la base des circonstances, il a suffisamment d'indices lui permettant de constater que le temps de travail convenu ne suffit pas pour exécuter les tâches confiées au travailleur. Dans ce cas, l'acceptation sans réserve du salaire habituel ne vaut pas renonciation à l'indemnisation des heures supplémentaires accomplies et la prétention tendant à leur indemnisation peut être exercée ultérieurement, sous réserve de prescription (art. 128 ch. 3 CO) et d'abus de droit¹⁸³.

156. Les heures supplémentaires accomplies au su de l'employeur, bien qu'un ordre exprès de ce dernier fasse défaut, seront indemnisées si le travailleur a pu déduire du silence de l'employeur qu'il en approuvait le principe. Elles doivent alors être traitées comme si elles avaient été ordonnées par l'employeur. L'acceptation de l'employeur peut résulter du fait qu'il ne réagit pas à la remise de rapports mensuels comportant l'indication des heures supplémentaires accomplies. La qualification d'heures supplémentaires pourra en revanche être contestée si le travailleur prend l'initiative d'effectuer de telles heures contrairement à la volonté de l'employeur ou à son insu¹⁸⁴, ou encore si elles ne sont objectivement pas justifiées¹⁸⁵.

157. Lorsque le travailleur a prouvé qu'il a effectué des heures supplémentaires, dans l'intérêt de l'employeur, mais que l'étendue de son activité ne peut être établie de manière exacte, le juge doit en faire l'estimation, conformément à l'art. 42 al. 2 CO. La preuve stricte du nombre d'heures effectuées n'est donc pas exigée. Le juge doit toutefois être convaincu, sur le principe, que le travailleur les a bien exé-

cutées¹⁸⁶. Cette appréciation en équité ne doit être admise que si les circonstances le permettent, par exemple s'il est clairement prouvé, et non simplement rendu vraisemblable, que le travail excédait l'horaire normal dans une mesure déterminable¹⁸⁷. Lorsqu'il fait application de l'art. 42 al. 2 CO, le juge doit tenir compte du manque de ponctualité du travailleur, de la compensation des heures supplémentaires intervenue sous forme de départs anticipés par rapport à l'horaire de travail convenu et de l'intensité variable du travail sur la période considérée (en fonction, notamment, des saisons)¹⁸⁸.

¹⁷⁸ JAR 1994 p.131

¹⁷⁹ SECO, Loi sur le travail, ad. art. 60 OLT1, p. 160-1.

¹⁸⁰ ATF 86 II 155 consid. 2.

¹⁸¹ JAR 1990 p. 156.

¹⁸² Sur la base du considérant 2.3 de l'ATF 129 III 171 = JT 2003 I 241, on pourrait songer à insérer une clause dans le contrat prévoyant que si les heures supplémentaires objectivement nécessaires doivent être effectuées sans qu'elles émanent d'une demande expresse de l'employeur et sans qu'il soit reconnaissable pour lui que de telles heures sont nécessaires, elles devront être annoncées au plus tard la veille du jour habituel de la paie mensuelle, dont l'acceptation sans réserve vaudra renonciation à la rémunération des heures supplémentaires accomplies au cours du mois.

¹⁸³ ATF 129 III 171 consid. 2.4 = JT 2003 I 241 : lorsque les deux parties partent du principe que des heures supplémentaires seront nécessaires durant la saison, un abus de droit pour retard dans l'exercice d'un droit ne peut être admis que dans des circonstances extraordinaires, car le droit acquis au dédommagement pour les heures supplémentaires déjà effectuées est une créance à laquelle le travailleur ne peut renoncer, au sens de l'art. 341 al. 1 CO.

¹⁸⁴ GE : TPrdh C/13782/2004-3 du 14 janvier 2005 : ne constituent pas des heures supplémentaires celles que le travailleur, passe durant sa pause de midi, sur son lieu de travail, où il prend ses repas, sans toutefois qu'il ait la charge d'assumer son activité (en l'occurrence, il s'agissait d'une téléphoniste). Le fait que le travailleur ait parfois aidé son employeur de sa seule initiative, en répondant très ponctuellement au téléphone, n'y change rien.

¹⁸⁵ Arrêt du TF 4C.92/2004 du 13 août 2004 consid. 3.1.1; ATF 116 II 69 consid. 4.b = JT 1990 I 1384.

¹⁸⁶ Arrêt du TF 4P.80/2005 du 20 mai 2005; Arrêt du TF 4C.92/2004 du 13 août 2004; Arrêt du TF 4P.73/2003 du 18 juillet 2003.

¹⁸⁷ GE : TPrdh C/13782/2004-3 du 14 janvier 2005 consid.- 2; ATF 128 III 271 consid. 2.b = JT 2003 I 606.

¹⁸⁸ Arrêt du TF 4C.141/2006 du 24 août 2006 consid. 2.

Philippe Carruzzo, avocat à Genève

*Extrait de "La rémunération du travailleur
et le remboursement des frais"*

FER 2007

